

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR, Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{me} NIVERLET, libraires; A PARIS, Office de Publicité Départementale (Isid. FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence des Feuilles Politiques, Correspondance générale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (service d'hiver, 16 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.		Départs de Saumur pour Paris.	
6 heures 14 minut. soir,	Omnibus.	2 heures 12 minut. soir,	Express.
3 — 59 — —	Express.	11 — 51 — matin,	Omnibus.
3 — 59 — —	Express-Poste.	6 — 6 — —	Omnibus.
9 — 48 — —	Omnibus.	9 — 23 — —	Direct-Poste.
Départ de Saumur pour Angers.		Départ de Saumur pour Tours.	
8 heures 2 minut. matin,	Omnibus.	7 heures 22 minut. matin,	Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS. Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. » Six mois, — 10 » — 13 » Trois mois, — 5 25 — 7 50 L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Nous recevons aujourd'hui une correspondance particulière fort intéressante au sujet des décisions de la Diète germanique, et de l'intervention des cabinets de France, d'Angleterre et de Russie, concernant l'affaire des duchés. Cette lettre est ainsi conçue :

« Francfort, 14 novembre.

» Depuis ma dernière lettre du 6, aucune discussion sur un objet d'intérêt général n'a eu lieu au sein de la Diète. La commission, composée des plénipotentiaires de sept Etats allemands, à laquelle a été renvoyée la proposition de l'Autriche et de la Prusse sur le conflit danois, n'a tenu encore, jusqu'à ce jour, que deux séances. Comme les documents officiels qu'elle aura à examiner sont assez volumineux, on doit s'attendre qu'il s'écoulera un assez long espace de temps avant que cette commission puisse achever son travail et être en état de faire son rapport à la Diète et de lui présenter ses conclusions.

» D'après les sentiments dont sont animés tous les membres sans exception de la Diète germanique, il ne peut plus exister aucun doute que le rapport qui, sans contredit, sera tout favorable aux duchés allemands, ne soit à l'unanimité des voix (moins celle de l'envoyé danois pour le Holstein et le Lauenbourg) adopté par l'assemblée. On peut s'attendre également à ce que le rapport se distinguera par un langage sévère à l'adresse du ministère danois actuel. En tout cas, la Confédération germanique qui, depuis 1846, a déjà eu plusieurs démêlés avec le Danemarck qu'elle n'a pu terminer, tiendra, dans les circonstances actuelles, à faire rétablir pour toujours l'exercice de ses droits et de son autorité suprême dans ces deux parties territoriales et intégrantes de l'Allemagne, qui ne font partie du royaume de Danemarck que par les liens d'une union toute personnelle.

» Plusieurs journaux allemands et étrangers ont assuré, il y a quelques jours, que les envoyés de France, de Russie et d'Angleterre à Francfort avaient offert, au nom de leurs gouvernements respectifs, leurs bons offices au président de la Diète pour amener une entente à l'amiable entre l'Alle-

magne et le Danemarck. Je crois, à mon tour, pouvoir vous assurer de la manière la plus formelle que jusqu'à ce jour, aucune démarche de ce genre n'a pu être faite par les représentants de ces trois grands puissances. Si jamais il pouvait entrer dans leurs intentions ou instructions de s'interposer par leurs bons offices entre l'Allemagne et le gouvernement danois, ce ne pouvait être en tout cas qu'après le rapport de la commission et les conclusions combinatoires qu'il recommanderait à l'assemblée d'adopter. — Havas.

On sait que l'ambassade extraordinaire envoyée à Pékin par la cour de Russie, s'est vu refuser une audience de l'empereur du Céleste-Empire, et que l'opinion s'est montrée fort irritée à Saint-Petersbourg de ce manque de savoir-vivre. Des nouvelles de Shanghai, du 15 septembre, nous apprennent en effet que les Russes ont joué la première carte de leur partie.

C'est le 2 du courant que le comte Putiatin, vice-amiral, aide-de-camp, gouverneur général d'Amoor, ministre plénipotentiaire et ambassadeur extraordinaire envoyé par S. M. l'empereur de Russie à la cour de Pékin, a débarqué à Shanghai en simple costume et dans une petite chaloupe avec une suite très-modeste. Il avait laissé son steamer à Wou-sung pour y faire du charbon et louer un hôtel à la maison américaine de Russell et C^o.

A l'exception des visites de cérémonie qu'il a rendues, il n'a visité que M. Beal, un vieil ami, dont il avait été l'hôte avant la guerre, et M. Hord, chef d'une autre des principales maisons américaines qui sont dans ce port. De ces petits faits quelques personnes tirent des conclusions relatives à une coïncidence probable des consuls russes et américains dans les prochaines négociations. Le comte Putiatin est parti de Saint-Petersbourg au mois d'avril, il est allé par terre, en 70 jours, à l'Amoor où il a trouvé l'*America*, steamer de guerre à roues construit pendant la guerre. Le comte est descendu jusqu'à l'embouchure du Peiho; après maints délais et beaucoup de difficultés, il avait à expédier à Pékin l'avis annonçant sa mission. Mais on sait que cette démarche a été inutile.

L'Amiral n'a point de troupes avec lui, et son ambassade a évidemment un caractère tout pacifi-

que. On paraît croire, que les Russes n'ont pas autre chose en vue que de convertir leur collège à Pékin en un établissement diplomatique, et d'obtenir une part dans les privilèges accordés aux nations qui ont jusqu'ici fait le commerce avec Canton.

Pendant que l'ambassade russe échouait dans ses tentatives, plusieurs navires français se sont réunis dans les environs de Shanghai. Ce qu'il y a de plus important au reste, c'est ce qu'on dit de la marche des rebelles vers Canton; Shaouhing en est à peine à 90 milles à l'ouest; la rivière conduit directement d'une ville à l'autre, et, entre les deux points, il n'en est pas un seul sur lequel on puisse disputer le passage à une armée. — Havas.

Les affaires de Chine, et particulièrement l'ambassade russe envoyée à Pékin, fixent aujourd'hui l'attention du *Times*. Ce journal présente les réflexions suivantes sur la rivalité de la Russie et de l'Angleterre dans cette partie du monde :

« La Chine véritable, populeuse, riche et active, est dans le sud; elle est abordable pour nos bâtiments de transport et nos chaloupes canonnières, et doit inévitablement être amenée à des relations plus intimes avec la puissance qui gouverne l'Inde qu'avec les possesseurs de la sauvage Sibérie. Toujours est-il que la pensée qui anime les Russes mérite qu'on s'en occupe. Le Moscovite et l'Anglais doivent parfaitement comprendre que leurs empires respectifs doivent nécessairement se rencontrer, et qu'ils seront éternellement rivaux. L'Angleterre et la Russie sont les deux nations de l'ancien monde qui sont douées de la vitalité la plus puissante, et elles représentent deux principes à jamais irréconciliables. Nos inimitiés ou nos amitiés avec d'autres nations peuvent être purement passagères, dépendre de certaines questions locales, de quelque intérêt du moment. Mais aussi longtemps que les Russes seront une puissance asiatique agressive, nous serons toujours antagonistes les uns à l'égard des autres. »

Après avoir fait mention des tentatives des Américains pour obtenir le monopole du commerce chinois, le *Times* fait observer qu'il est temps de provoquer une solution des difficultés pendantes entre l'Angleterre et le Céleste-Empire. Il termine ainsi : « La conclusion à laquelle tout le monde peut ar-

FEUILLETON

LES DEUX SOEURS.

PREMIÈRE PARTIE. — MILAN.

(Suite.)

X.

Carmagnola trouva chez Visconti un accueil tout opposé à celui qu'il venait de recevoir des cousins. Ericcio, le comte Grimaldi et le seigneur de Carrare, se levèrent à son entrée, et le duc lui-même lui serra la main avec une familiarité pleine de bienveillance. Mais, loin de se laisser prendre à cette amorce, il vit là une nouvelle preuve que sa perte était résolue dans l'esprit de Visconti, et n'en demeura que plus déterminé à accomplir le projet pour lequel il était venu, projet hardi qui devait accélérer sa chute ou assurer à jamais son avenir.

— Vous le voyez, cher Carmagnola, dit Visconti, vous avez désiré que le comte Grimaldi et le seigneur de Carrare assistassent à l'entretien que nous allons avoir ensemble, et les voici. Vous m'aviez prévenu que la faveur que vous aviez à me demander était une des plus éclatantes, et moi, je crois devoir vous rappeler devant les deux témoins que vous avez choisis, que cette faveur, si haute qu'elle soit, ne m'aquittera jamais envers vous de ce que vous

avez fait pour la puissance et la gloire de mon nom. Parlez donc hardiment, demandez telle récompense qu'il vous plaira, et, si élevée qu'elle puisse être, soyez convaincu qu'elle restera toujours au-dessous de ma reconnaissance. — Prince, vous exaltez beaucoup trop les services que vous prétendez me devoir et dans lesquels la Providence m'a puissamment aidé; cependant, les paroles encourageantes que j'ai déjà reçues de vous, et outre cela mille exemples que j'ai devant les yeux, me déterminent à vous faire part de la pensée que j'ai osé concevoir. Prince, l'honneur auquel j'aspire, honneur infiniment au-dessus de mon mérite, c'est de devenir votre gendre.

A cette déclaration tout-à-fait imprévue pour eux, Grimaldi et le seigneur de Carrare se regardèrent tout stupéfaits, et Ericcio se tourna brusquement vers Carmagnola. Quant à Visconti, on vit tout-à-coup la surprise et la joie se peindre sur son visage, comme si cette proposition réalisait le plus beau de ses rêves.

— Quoi! cher Comte, s'écria-t-il, c'était là ce que vous aviez à me demander? Je l'avais espéré; car votre désir répond précisément au plus cher de tous mes vœux... mais je craignais de m'abuser. — Ainsi, Prince, reprit Carmagnola, auquel cette expansion de joie ne fit rien perdre de sa gravité, vous daignez accepter mon alliance? — Eh! comment hésiterais-je à le faire? dit le

duc. Quel plus digne époux puis-je donner à ma fille que l'homme qui a vaincu les plus grands capitaines de son temps, et dont la gloire est sans égale aujourd'hui en Italie? Quel autre gendre puis-je désirer pour moi-même si ce n'est celui qui a élevé si haut la gloire de mon nom? A qui enfin doit revenir la couronne ducale de la Lombardie, si ce n'est au héros qui a doublé son éclat et qui seul peut la défendre contre les nombreux ennemis qui la convoitent. Oui, comte de Carmagnola, j'accepte votre alliance, et en cela je fais à la fois acte de justice et de raison, car personne ne mérite mieux que vous cette préférence, et je crois devoir ajouter un nouveau lustre au nom de Visconti en introduisant dans ma famille un homme tel que vous.

Carmagnola s'inclina, toujours grave et impassible. — Maintenant, pensa Ericcio, je suis tranquille; la fenêtre s'ouvrira, et ce pauvre Gabrino n'aura point perdu sa journée. — Prince, reprit Carmagnola après un moment de silence, je suis profondément pénétré de l'honneur que je reçois en ce moment; mais je ne puis me dispenser de vous faire part d'un bruit étrange, fort accredité cependant, et que je suis intéressé désormais à éclaircir, comme vous allez le comprendre. — Parlez, Comte, et si je puis vous donner cet éclaircissement... Vous le pouvez mieux que personne au monde. — Dites alors, je suis tout entier à votre service. — On prétend

river, c'est que l'affaire de Canton doit se régler d'elle-même. Pourquoi ne pas prendre Canton, occuper de nouveau Chusan et commencer alors les négociations? La réponse ordinaire, c'est qu'on manque d'hommes. Mais nous devons assurément appeler l'attention sur ce fait, que la question chinoise demande à être promptement réglée. Si on pouvait, par un moyen quelconque, employer des troupes avec ménagement, elles seraient bien utilisées en amenant une solution à cette question. Il faudrait très-probablement peu de monde pour les premières opérations, et quand les affaires de l'Inde seraient sensiblement améliorées, un plus grand nombre de troupes pourrait être envoyé. Tout est préférable à l'inactivité qui paraît exister en ce moment. »

On lit dans le *Constitutionnel* :

Lors des premières élections moldaves, au moment où les diverses puissances signataires du traité de Paris crurent devoir protester contre ces opérations, il fut question d'un mémoire adressé par un grand nombre d'électeurs de Jassy et de différents districts aux cabinets européens.

Ce mémoire est publié aujourd'hui par un journal de Francfort. Nous croyons inutile de le reproduire, car il n'apporte aucun élément utile dans la situation actuelle de la question.

Disons seulement, comme renseignement historique, que les motifs d'annulation exposés par les signataires étaient au nombre de dix, et qu'une annexe contenait vingt-trois noms de députés élus à la faveur des illégalités commises par les agents du caïman.

ERNEST DRÉOLLE.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Berlin, 17 novembre. — « Après-demain, la commission de la Diète Germanique fera son rapport dans l'affaire holsteinoise.

» La Bavière, comme étant le plus grand des Etats de la Confédération n'ayant pas de possessions non allemandes, a été chargée de ce rapport, afin de conserver à l'affaire du Holstein son caractère purement allemand. »

Londres, 18 novembre. — « 120,000 livres sterling ont été expédiées d'Ecosse.

» 220,000 livres ont été envoyées hier en Irlande.

» Le *Morning-Post* doute que le Gouvernement propose le réform-bill dans cette session. »

Vienne, 18 novembre. — « La réduction de l'armée autrichienne a été sanctionnée.

» La Bourse est mieux disposée. »

Londres, 18 novembre. — « Le paquebot des Etats-Unis apporte des nouvelles de New-York du 7 novembre et 47,000 dollars.

» Les affaires financières s'amélioraient. Le change sur Londres était de 108 à 109. La Bourse s'était ranimée et les fonds publics haussaient. — Les affaires en coton étaient calmes. Les prix des blés, première qualité, étaient bien tenus. »

Londres, 19 novembre. — La panique financière qui s'était produite en Ecosse semble disparue, et la crise d'Irlande a diminué.

Demain, 318,787 livres sterling, partiront pour l'Inde.

Le *Times* dit que le gouvernement ne fera pas un emprunt pour l'Inde.

Turin, 19 novembre. — Le câble de Cagliari à Malte a été posé heureusement hier. La correspondance électrique marche régulièrement entre les deux îles.

Marseille, 19 novembre. — Depuis la publication du décret autorisant l'exportation des grains, la reprise des affaires s'est soutenue. La hausse a été de trois francs par 16 décalitres pour quelques qualités. Les autres marchandises commencent à reprendre faveur.

Les nouvelles de Constantinople allant jusqu'à la date du 11, annoncent que les changes continuent à monter. Le Napoléon de 20 fr. vaut 123 piastres. La cherté des vivres est inouïe.

Malgré la prohibition, le commerce clandestin des poudres est actif. Des lettres confirment aussi les achats extraordinaires d'armes et de revolvers par le peuple turc. Les Musulmans eux-mêmes sont très-alarmés sur l'avenir de l'Empire.

La commission de révision des douanes prépare un rapport. Celle chargée de la délimitation des frontières turques et russes en Asie, a presque terminé son travail de manière à ce qu'il puisse être soumis à la fin de l'année à la conférence qui se tiendra à Paris.

Berlin, 19 novembre. — Mayence, 19 novembre (après-midi). — L'explosion d'un magasin de poudre, situé près de Ganthor, vient de détruire presque toute la partie supérieure de la ville, y compris l'église Saint-Etienne. Il y a plus d'une centaine de morts et de blessés. On a ressenti la secousse jusqu'à Wiesbaden. — Havas.

EXTÉRIEUR.

AFFAIRES DES INDES.

On lit dans le *Times* :

« Les dernières nouvelles de Calcutta nous parlent d'une crise monétaire, et nous annoncent qu'il y a de nombreuses demandes tendant à ce que d'Angleterre on envoie des lingots. Le revenu est, dit-on, en arrière, et l'on s'adresse à l'Angleterre pour qu'elle comble le déficit. Mais elle a déjà en son ample part dans les souffrances provenant de l'insurrection de l'Inde. Le plus précieux sang du pays a été largement répandu en massacres, en batailles, en victimes et en vengeurs. S'il avait fallu de nouveaux efforts, nul risque, nul sacrifice n'eussent paru trop grands pour rétablir l'ordre et châtier les coupables. Il n'est que juste que la partie financière incombe au peuple de l'Inde. C'est une loi, non pas tant de la justice que de la nature et de la nécessité que toute société doit supporter les conséquences de ses propres troubles politiques, et, dans la situation de l'empire indien, il n'est rien qui doive entraver le cours de la loi ordinaire. »

— Une lettre de Calcutta du 9 octobre, reproduite par le *Standard*, établit ainsi l'effectif des forces maritimes anglaises en Chine et aux Indes, et y joint quelques autres détails militaires :

« Sur les 251 bâtiments de guerre en service actif au 1^{er} novembre, il n'y en a pas moins de 73 en Chine ou aux Indes-Orientales; sur les 40,000 hommes de troupes de marine et de matelots, il y en a plus de 12,000 (sans compter le bataillon de la marine royale) en Chine et aux Indes-Orientales. Sur la force de 38,448 chevaux des bateaux à vapeur à hélice et autres, il y a une force de 12,630 chevaux

dans les bâtiments de guerre, transports royaux et canonnières, en Chine et aux Indes-Orientales, et sur ce chiffre il y a la force de 9,760 chevaux sur bâtiments à hélice.

» Le capitaine Peel, avec tout son matériel, est arrivé avec beaucoup de peine et de fatigues, à Allahabad; il y commande la garnison avec 530 matelots appartenant au *Shannon*, de 51 canons; il devra se rendre bientôt à Cawnpore. Une réserve de la *Pearl*, de 21 canons, est partie pour Pasma. Le 93^e highlanders est en marche dans le pays. Le 23^e des fusiliers royaux de Galles suivra bientôt.

» Il reste à Calcutta le *Sans-Pareil*, de 71 canons, à hélice; le *Shannon*, de 51, à hélice; la *Pearl*, de 21, à hélice; *Belle-Isle* et *Adventure*. Sir Colin-Campbell est toujours ici. »

— Le *Morning-Post* donne la statistique suivante des provinces de l'empire anglais dans l'Inde :

« Le gouvernement du Bengale exerce son autorité sur cinquante districts comprenant une superficie d'environ 225,000 milles carrés et une population de 41 millions d'habitants. L'impôt foncier y produit 1,500,000 liv. st. Il faut ajouter à cela le Panjab et d'autres provinces qui sont sous l'autorité du gouvernement suprême et qui contiennent trente districts de plus avec une superficie de 100,000 milles carrés, 10 millions d'habitants et un impôt foncier qui rapporte à peu près 1,800,000 liv. st. Les provinces du nord-ouest, ou le gouvernement d'Agra, qui comprennent 35 districts, 85,000 milles carrés et une population de 23 millions d'âmes, produisant en impôt foncier, 4,100,000 liv. st. Madras est divisé en vingt-un districts et contient une étendue de 144,000 milles carrés, 16 millions d'habitants, et rapporte un revenu foncier de 3,400,000 liv. st. Bombay, avec ses dix-sept districts, comprend 120,000 milles carrés, 10 millions d'habitants, et rapporte 2,290,000 liv. st. »

ANGLETERRE. — Le *Times* annonce que, lundi, à eu lieu à Glasgow une réunion des actionnaires de la Banque occidentale; il a été résolu de mettre cette Banque à même de recommencer ses opérations; les actionnaires les plus riches ont immédiatement souscrit pour plus de 600,000 livres sterling; ils toucheront 7 % la première année et 5 % plus tard. On croit qu'un million sterling suffira pour couvrir le déficit et pour permettre à la Banque de continuer les affaires. Cette somme sera parfaite d'ici à quelques jours. La plupart des déposants continueront de faire des affaires avec la Banque occidentale. « Le public a confiance maintenant, dit le correspondant du *Times*, dans les billets de toutes les Banques. »

Le même journal a reçu de Wolverhampton, le 17, la nouvelle que la compagnie de Banque de Wolverhampton et du Staffordshire a suspendu ses paiements. La marche définitive qu'elle suivra sera annoncée lundi prochain. La panique est extrême dans la ville.

On lit dans l'article cité, du *Sun* du 17 :

« Il s'est fait un peu d'affaires à la Bourse et dans la Cité. Quelques ventes ont eu lieu, ce qui a fait fléchir les cours. Le bruit court d'une nouvelle élévation du taux de l'escompte; bien que l'on n'y croie pas, ces bruits augmentent la pesanteur des opérations. Il existe aussi une certaine anxiété au sujet de la réunion du parlement et des questions qui seront mises en discussion. »

Le *Daily-News* énumère les circonstances favorables du jour, parmi lesquelles il cite une nouvelle

à Milan, Monseigneur, que le duc Visconti a eu deux filles, l'une de la duchesse Béatrix, l'autre de la chanteuse Azzoletta.

Le seigneur de Carrare et Grimaldi demeurèrent pétrifiés de l'audace de Carmagnola. La même inquiétude les saisit tous deux à la fois. Ils eussent préféré de beaucoup n'avoir point été choisis pour témoins d'une scène qui menaçait de tourner au tragique.

Un sourire sinistre effleura les lèvres d'Ericcio.

Visconti était rouge de colère.

— Quoi ! s'écria-t-il, on ose dire...

Puis passant subitement de la colère au calme le plus parfait :

— Poursuivez, Comte, dit-il à Carmagnola. Que dit-on encore? — On ajoute, poursuivit Carmagnola, qui seul de ces quatre hommes conservait un sang-froid inaltérable, on ajoute que la fille légitime, l'enfant de la duchesse Béatrix, a été enlevée loin de Milan, et qu'on a mis dans son berceau la fille d'Azzoletta, aujourd'hui princesse Bianca Visconti. — Ce sont là des contes absurdes, dit le duc; j'espère bien que vous n'en n'avez pas cru un mot. — C'est que les gens qui répètent ces bruits, poursuit Carmagnola, précisent les faits d'une façon vraiment étonnante. Ils disent que cette substitution a été opérée par le signor Ericcio, ici présent. — Moi ? s'écria Ericcio, qui se troubla à cette accusation directe. —

Vous en personne, Signor. — Et sans doute, reprit Ericcio avec un accent ironique, on m'accuse d'avoir mis à mort l'innocente créature? — Oh! non, on ne va pas jusque-là. — C'est fort heureux vraiment, dit Ericcio sur le même ton. — Non, reprit Carmagnola; on dit seulement que vous avez porté l'enfant dans les montagnes du Piémont, chez un pâtre qui l'élève avec son fils sans soupçonner le mystère de sa naissance.

A ces mots, prononcés avec force et accompagnés d'un regard écrasant, Ericcio ne tenta même plus de conserver son sang-froid apparent; il se troubla tout-à-fait, et leva les yeux sur Visconti comme pour implorer son appui.

Mais le duc lui-même, subissant l'influence de sa nature lâche et dégradée, se sentait tout déconcerté sous le regard calme et puissant de Carmagnola. Cependant il comprit qu'il fallait faire un effort pour mettre fin à cette scène.

— Comte de Carmagnola, dit-il, je vous répète que ce sont là des inventions insensées, et j'espère que vous ne me ferez pas l'affront de douter de ma parole. Vous m'avez demandé la main de ma fille, je vous l'ai accordée... Bianca sera votre épouse, que vous importe le reste? Vos vœux ne sont-ils pas comblés par cette union? — Elle est infiniment au-dessus de ce que je pouvais espérer, dit Carmagnola, toujours imperturbable; mais Votre

Seigneurie, est douée d'un esprit trop supérieur pour ne pas comprendre l'immense intérêt que j'ai à ne pas laisser le moindre vague sur cette affaire. Car enfin, supposons un instant que ces bruits viennent à se réaliser, que cette fille légitime se retrouve un jour et réussisse à fournir les preuves de sa naissance, que devient alors cette couronne que je croyais à moi? Elle ne m'appartient plus. Alors le comte de Carmagnola n'est plus que l'époux de la fille d'Azzoletta la chanteuse; il se voit réduit à quitter Milan et la Lombardie comme un aventurier, et à aller finir ses jours dans la misère et l'obscurité avec sa femme et ses enfants. — Signor comte, s'écria Visconti, dont les traits hideux s'empourpraient de colère malgré les efforts qu'il faisait pour rester maître de lui, vous êtes bien difficile à convaincre, et j'aurais droit de m'étonner que ma parole ne vous paraisse pas une preuve suffisante. Mais c'en est assez, c'en est trop sur ce sujet, qui n'aurait pas dû nous occuper si longtemps. Comte de Carmagnola, cessons, je vous prie, un entretien qui me blesse, et contentez-vous d'être certain de mes dispositions favorables à votre égard. Je vous répète que je suis heureux, très-heureux, de vous accorder votre demande, et que vous pouvez dès ce jour vous considérer comme l'époux de ma fille Bianca.

(La suite au prochain numéro.)

baisse considérable du blé, l'amélioration continue des affaires financières et commerciales de l'Amérique, l'importante paralysation de la sortie de l'argent et la certitude qu'un million sterl. de l'or d'Australie approche de nos côtes, en sus des 200,000 liv. actuellement disponibles.

PRUSSE. — On lit dans la Gazette de la Bourse et du Commerce de Berlin, du 16.

« Bien que la Banque de Prusse ait dénoncé un certain nombre des dépôts, elle n'a pas cessé néanmoins d'escompter les effets de commerce. Mais on refuse tout prêt qui serait de nature à rendre possible une exportation de métaux précieux à l'étranger. »

FAITS DIVERS.

Un missionnaire, arrivé récemment de la Chine, donne les renseignements suivants sur les ambassades européennes qui ont voulu approcher de l'Empereur de ce pays. — Les empereurs romains et de Constantinople envoyèrent des ambassades en Chine en 284, 530, 642, 719, 742, 1081 et 1371. Le premier français qui parvint en Chine fut un capucin en 1248, nommé Rubrugis, attaché à la première croisade de saint Louis. — La première ambassade moderne européenne fut celle des Hollandais, elle arriva à Pékin le 17 juillet 1656, et y resta 91 jours. La seconde est encore de la même nation; elle arriva à Pékin le 20 juin 1667, et y resta 46 jours. — Les 3^e et 4^e furent des ambassades russes. La première arriva le 5 novembre 1692 et y resta 106 jours. La seconde arriva le 18 novembre 1720 et resta 114 jours. — La 5^e fut celle du Pape en 1720, elle resta 91 jours. — La 6^e fut des Portugais, elle arriva le 1^{er} mai 1753 et resta 39 jours. — La 7^e fut des Anglais, elle arriva à Pékin le 21 août 1793 et resta 47 jours. — La 8^e fut encore hollandaise, elle arriva à Pékin le 10 janvier 1795 et resta 35 jours. — En 1806, les Russes en envoyèrent une seconde. — En février 1816, les Anglais en expédièrent une nouvelle qui resta 15 jours. — On se rappelle celle que la France envoya en 1845.

DE LA MANIÈRE DE SALUER EN USAGE CHEZ QUELQUES PEUPLES.

Si l'on régnait dans une vaste plaine des habitants des diverses contrées de la terre, et que chacun d'eux saluât à sa manière celui qu'il aborderait, il en résulterait des scènes infiniment plaisantes.

L'insulaire de Lemurec, près les Philippines, et l'habitant de Palaos se prendraient le pied réciproquement et s'en froteraient doucement le visage.

L'insulaire de Socotora baiserait sur l'épaule celui qu'il voudrait honorer, et l'habitant de Horne se coucherait le ventre contre terre.

Le Marianais passerait la main sur l'estomac de l'Ayenis, et celui-ci soufflerait dans l'oreille, tandis que l'habitant des grandes Cyclades lui jetterait de l'eau sur la tête.

Une Otaïtienne paraîtrait, relèverait ses vêtements, et ferait trois fois le tour de l'assemblée à pas lents et avec le plus grand sang-froid. Un nègre de Sierra-Leone viendrait faire le galant auprès d'elle, lui prendrait le pouce, le lui ferait craquer, et crier: *akki ô! akki ô!* et un Madingo lui prendrait la main et la porterait à son nez pour en flairer deux fois le revers.

Une femme de la Côte-d'Or arriverait, et voulant saluer l'assemblée, ôterait le peigne à deux dents qu'elle porte à ses cheveux. Un Japonais détacherait une de ses pantoufles. Un nègre du cap Lopès mettrait un genou à terre, et levant les mains à la hauteur des épaules, les frapperait trois fois l'une contre l'autre. Un Lapon lui appliquerait fortement son nez sur le front. Un grand Loungo agiterait ses bras et ferait deux ou trois sauts en avant et en arrière. Un Chinois l'approcherait en remuant ses deux mains collées sur la poitrine et en baissant un peu la tête, il lui dirait: *Tsin, tsin.*

Ils riraient sans doute les uns des autres. Chacun croirait que sa manière de saluer est la plus simple et la plus naturelle. Et nous, à qui ces différents usages paraissent si ridicules, nous les regarderions comme très-raisonnables si nous en connaissions le véritable esprit, et comme valant bien, à coup sûr, notre prosaïque coup de chapeau.

CHRONIQUE LOCALE.

Par décret impérial, une médaille d'honneur en argent, de 2^e classe, est décernée à M. Abel Berge, sergent-major de sapeurs-pompiers à Saumur. M. Berge a fait preuve de dévouement dans les incendies, et compte quarante-trois années de services. Nous tous qui savons en effet quelle conduite a tenu M. Berge dans maintes circonstances, nous applaudirons à cette distinction qu'il vient de recevoir.

Pour chronique locale et faits divers: P.-M.-E. GODET.

L'Académie de l'Industrie Française, dans sa séance générale du 20 juillet 1843, a décerné une Médaille d'honneur en argent à M. GEORGÉ, d'Épinal, pour les perfectionnements qu'il a apportés dans la préparation de son excellente PÂTE PECTORALE, dont les précieuses propriétés pour combattre les BRÛMES, *Enrouements, Catarrhes, Asthmes, Gripes*, etc., avaient été constatées par la commission chargée d'en faire l'examen. (Médaille d'or en 1845). — La Pâte de Georgé, d'Épinal, se fabrique à Paris, 28-30, rue Taitbout. — Dépôt dans chaque pharmacie de France et de l'étranger. (635)

BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE.

Du 15 au 19 novembre.

Il faut reconnaître qu'au milieu des conjectures difficiles et de l'épreuve pénible que nous traversons, le marché a su conserver une sérénité et un calme dignes des

plus grands éloges. Cette contenance ferme et prudente est à la fois l'indice de l'éducation financière qui a pénétré dans les masses, et de l'équilibre qui commence à s'établir entre les titres et les capitaux. Si le classement des effets mobiliers n'avait pas fait de grands progrès cette année à la faveur de cette longue baisse que l'on s'est peut-être trop hâté de déplorer, nous aurions été exposés à une panique terrible. La situation a été toute autre; les acheteurs n'ont cédé le terrain que pied à pied, ne laissant prendre à la baisse que ce qu'il était impossible de lui refuser.

La liquidation de quinzaine et les préoccupations qu'elle a fait naître ont cependant affaibli le marché pendant quelques jours. La rente 3 0/0, qui avait résisté longtemps à 67 fr., est descendue à 66 50, et les chemins de fer ont fléchi aussi, dans une mesure assez importante. Quelques valeurs, restées fermes jusqu'alors, les chemins Autrichiens, par exemple, ont subi une dépréciation plus considérable.

Ces valeurs étaient sous la menace de livraisons de titres qui ne se sont pas réalisées, ou qui ont été facilement absorbées par les capitaux. La liquidation a pu se faire en hausse, et depuis lors les prix se sont soutenus.

Telle était la situation du marché, lorsque sur de meilleures nouvelles reçues d'Amérique une hausse marquée s'est produite sur toutes les valeurs.

La rente 3 0/0 a repris vigoureusement à 67 10.

Le Mobilier a monté à 753; les Autrichiens, à 653; l'Orléans, à 1277 50; le Nord, à 877 50; le Lyon 820; le Genève, à 590.

La Banque de France est demeurée à 2900 à la suite de la publication de son bilan.

Les appels de fonds, malgré la situation, se font très-bien. Nous savons que le versement appelé sur les actions de Lyon s'est effectué régulièrement; celui de 50 fr. par action demandé du 2 au 30 courant par la Compagnie de la ligne d'Italie s'opère avec la même régularité.

Les obligations du Crédit foncier qui étaient restées à peu près insensibles aux effets de la baisse générale, n'en ont été que plus recherchées. La solidité exceptionnelle de ces titres, l'attrait des lots considérables qui y sont attachés, et surtout l'approche du tirage du 22 décembre, qui comprend 14 lots s'élevant ensemble à la somme de 290,000 fr., contribuent à donner à cette valeur une grande fermeté.

Le marché industriel est aussi sorti de sa torpeur. L'union financière a été cotée à 400 fr.; la Caisse des chemins de fer à 525 fr.; la Caisse centrale de l'Industrie à 122 fr.; les Omnibus de Paris, à 840 fr., et les Omnibus de Londres, à 83 fr.

Les actions de la Caisse Prost sont cotées à 280 fr., mais ce cours est purement nominal, et personne ne veut se débarrasser d'une valeur qui est échangeable contre des actions du Crédit mobilier portugais. — A. Duport. (Correspondance générale de l'Industrie.)

BOURSE DU 19 NOVEMBRE.

3 p. 0/0 hausse 03 cent. — Fermé à 67 03
4 1/2 p. 0/0 hausse 50 cent. — Fermé à 90 50.

BOURSE DU 20 NOVEMBRE.

3 p. 0/0 baisse 25 cent. — Fermé à 66 80.
4 1/2 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 90 60.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Administration de l'Enregistrement et des Domaines.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

VENTE D'ISSUES.

Mardi huit décembre prochain, à midi, dans l'une des salles de la Mairie de Saumur, il sera procédé à l'adjudication des ISSUES à provenir du service des subsistances militaires de la place de Saumur, en 1858.

Le cahier des charges est déposé aux bureaux de la sous-intendance militaire et à ceux des domaines, à Saumur, où l'on pourra en prendre connaissance.

Saumur, le 19 novembre 1857.

Le Receveur des Domaines,

(636) LINACIER.

BOIS CHAMPÊTRE

Et de haute futaie,

À VENDRE À L'ADJUDICATION

ET EN 4 LOTS,

Dans l'étude de M^e DUTERME, notaire à Saumur.

Le dimanche 29 novembre 1857, à midi,

2,393 PIEDS D'ABRES, chênes, baliveaux, noyers, ormeaux, peupliers etc.; marqués sur la propriété de Fourneux, commune de Dampierre, près Saumur.

S'adresser, pour les voir et se procurer des affiches, à M. BAILLERGEAU, garde de Fourneux, à Dampierre, et pour avoir des renseignements, à M^e DUTERME. (637)

À VENDRE

Par adjudication,

En l'étude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

Le mardi 22 décembre 1857, à l'heure de midi,

UNE PROPRIÉTÉ.

Appartenant à M. Boutillier de Beau-regard,

Située à Saumur, rue la Chouetterie et rue des Boires;

Consistant en plusieurs corps d'habitation, jardins et cour.

Cette propriété sera divisée en trois lots:

Le premier lot comprend l'auberge actuellement occupée par le sieur Gassault, située rue de la Chouetterie, avec ses servitudes, cour, jardin et cave; le tout contenant 851 mètres 63 centimètres de superficie.

Le second lot, joignant le premier, se compose d'une petite maison, occupée par Porcher, rue de la Chouetterie, avec servitudes, cour et jardin; le tout contenant en superficie 335 mètres 32 centimètres.

Le troisième lot se compose d'une maison, située rue des Boires, occupée par Reveilleau, jardinier, jardin y attenant; le tout d'une contenance de 411 mètres 91 centimètres.

Le 1^{er} lot sera mis à prix à 6,000 fr.

Le second à 2,500

Le troisième à 4,500

Une seule enchère adjudgera.

Les adjudicataires entreront en jouissance à la Saint-Jean 1858. (638)

À VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M^e LEROUX, notaire à Saumur,

Le jeudi 10 décembre, à l'heure de midi,

Sur la mise à prix de 9,500 francs,

UNE MAISON,

Située à Saumur, rue de Bordeaux, nouvellement construite;

Consistant en salon et salle à manger au rez-de-chaussée, 2 chambres et 3 cabinets au premier étage, 4 chambres au second étage, 2 greniers, cuisine, cave, bûcher, cour et pompe. Cette maison, dernièrement occupée par le sieur Léandre Lechat, joint au nord le terrain de M. Poisson, au midi la maison du sieur Commeau, couvreur, au couchant la rue.

Une seule enchère adjudgera. (639)

À VENDRE

La Propriété

DE BEL-ABORD,

Située commune de Saint-Martin-de-la-Place, arrondissement de Saumur, joignant la levée.

Elle se compose de:

Une maison d'habitation, servitudes et jardin;

La ferme de Bel-Abord;

Celle de Chantrumeau;

Celle de la Chudelière;

Et un morceau de terre, à l'enclave des tuffeaux, affermé séparément;

Le tout contenant 28 hectares 71 ares.

S'adresser à M. GRANDMAISON, propriétaire à Saumur, ou à M^e DUTERME, notaire à Saumur. (640)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

À VENDRE

PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M^e LEROUX,

Le vendredi 11 décembre 1857, à midi,

UNE MAISON,

Située à Saumur, rue Haute-Saint-Pierre, n^o 15,

Composée au rez-de-chaussée de deux chambres à feu et cuisine, au premier étage deux chambres à cheminée et cuisine, petite chambre vôtée; au second une chambre à feu, petite terrasse à côté, grenier sur la maison;

Puits, cour et latrines;

Une cave sous la maison; une grande cave dans le roc, située au fond de la cour; une troisième cave dans le roc, située à la hauteur du premier étage.

Cette maison joint au nord la rue Haute-Saint-Pierre, et d'un côté M. Commeau.

S'adresser, pour traiter avant l'adjudication, à M. CHARRON, demeurant dans ladite maison, ou à M^e LEROUX, notaire. (641)

Etude de M^e POYNOT, notaire à Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire).

A VENDRE

A L'AMIABLE,

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES,

LA TERRE DE L'ABBAYE DE MÉRON,

Située au bourg de Méron, à 3 kilom. de Montreuil-Bellay,

Composée de vastes bâtiments de maîtres, cours, servitudes, jardins, bosquets; maison et servitudes de fermiers, dans un ensemble clos de murs, contenant..... 1 H. 08 A. 30 C.

Terres labourables, 1 ^{re} qualité, y attenat.....	59	56	»
Prés naturels..... id.....	6	14	»
Vignes.....	2	87	80
Total.....	69	56	10
Les BOIS DE MÉRON, contenant..... 44 H. 80 A. }	57	»	»
La PIÈCE de LA MALGAGNE, y atten ^t . 12 20 }			
Total.....	126	56	10

Les bois sont très-giboyeux, et renferment beaucoup de faisans. Voir les placards, pour cette dernière partie, dont la vente est fixée au 22 novembre 1857, à Mollay, à la mairie de Saint-Just-sur-Dive, à midi.

S'adresser, pour traiter: A M. BROSSE, négociant à Saumur, quai N.-Dame; A M. BERTRAND-PROU, ancien banquier à Chinon; A M^e POYNOT, notaire à Montreuil-Bellay;

Et enfin, pour visiter les lieux, à M. RAYNEAU, fermier à Méron.

Entrée en jouissance de suite.

Toutes facilités seront accordées pour les paiements. (600)

A LOUER DE SUITE

MAGASIN ouvrant sur la place du Marché-Noir, chambre et cabinet, plus 2 chambres avec balcon au 2^{me}. S'adresser à M. JAGOT-PATTÉE.

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE OU A ARRETER,

EN TOTALITÉ OU EN DEUX PARTIES, UNE MAISON,

Située à Saumur, rue de la Visitation,

Appartenant à M. Richard Dutour et occupée en partie par le sieur Jublain Elle se compose de deux corps de bâtiments séparés par une cour, et elle joint d'un côté le sieur Gatineau, d'autre côté le sieur Gallé.

S'adresser à M. RICHARD-DUTOUR, sellier-bourrelier à Doué, et audit M^e LEROUX. (609)

A VENDRE

Ensemble ou séparément, PAR ADJUDICATION,

En l'étude de M^e LEROUX, notaire à Saumur,

Le dimanche 20 décembre 1857, à l'heure de midi,

3 MAISONS NEUVES

Formant un même corps de bâtiment, Appartenant à M. LEGUIN, patrier à Saumur,

Situées à Saumur, rue Courcouronne, près l'église Saint-Nicolas,

Joignant dans leur ensemble d'un côté M. Tailbonis, d'un côté M. Stelvagen.

La première maison, joignant celle de M. Tailbonis, consiste en 12 chambres à cheminée, cabinets, greniers, cour, caves et pompe.

La seconde maison, actuellement louée en garni, se compose de 11 chambres à cheminée, cabinets, grenier, cour, caves et pompe.

La troisième, occupée par M. Leguin, consiste en 10 chambres à cheminée, grands cabinets, greniers, cave, cour et pompe.

L'une de ces maisons pourra être vendue garnie de meubles neufs.

Il sera accordé toute facilité pour les paiements.

On pourra traiter, avant l'adjudication, en s'adressant à M. LEGUIN, ou à M^e LEROUX, notaire à Saumur.

PORTION DE MAISON

Située rue du Petit-Maure, près la Caisse d'épargne

A LOUER

Pour la St-Jean prochaine.

S'adresser à M. LEROY, même rue.

A CEDER

DE SUITE.

UN MAGASIN DE TAPISSIER MARCHAND DE MEUBLES,

Ayant une des meilleures clientelles de la ville.

On resterait quelque temps avec l'acquéreur, s'il le désirait.

Il y aura toute facilité pour les paiements.

S'adresser à M. DROUARD, rue de la Tonnelée. (453)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE LA FERME

DU PETIT-TERTRE,

Commune de Saint-Lambert-des-Levés, près Saumur, contenant 13 hectares 45 ares 32 centiares. (532)

A VENDRE

1^o Deux petites FERMES, commune de St-Lambert.

2^o Et le GRAND JARDIN de Nantilly, qui sera divisé au gré des acquéreurs.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

Etude de M^e DUTERME, notaire à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE.

Le dimanche 22 novembre 1857, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé, par le ministère de M^e DUTERME, notaire à Saumur, au château de Fourneux, situé commune de Dampierre, à la vente publique aux enchères du mobilier garnissant ledit château.

Il sera vendu: Bois de lit, couvertes, matelas, oreillers, traversins, couvertures, lièges, fauteuils et canapés antiques, bergères, ustensiles de cuisine, vaisselle, malles, caisses, tables de toilette, tables de nuit et autres, pendule en albâtre, glaces, commodes et armoires antiques, instruments de musique, chaises de toutes sortes, bouteilles vides, bois d'ouvrage et à brûler, alambic en cuivre, quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. %.

AVIS.

M^{me} GUICHARD a l'honneur de prévenir les dames qu'elle vient d'établir un atelier de corsetière place du Marché-Noir, 5, à Saumur. Ayant déjà exercé cette profession à Tours, elle se trouve en position de faire, aussi bien que possible, et à des prix modérés, tout ce qui se rattache à cette partie de la toilette des dames.

Etude de M^e GABEAU, notaire à Baugé.

A VENDRE

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES

OU A ÉCHANGER

TROISFERMES ET TROIS CLOSERIES,

Situées communes de Saint-Martin-d'Arcé et de Cheviré-le-Rouge, en un seul tenant, sur le bord de la route de La Fleche et à deux kilomètres de cette dernière ville.

L'adjudication aura lieu en l'étude et par le ministère dudit M^e GABEAU, le dimanche 22 novembre 1857, à midi précis.

DÉSIGNATION.

La MÉTAIRIE DE LA CHALOPINIÈRE, composée de: bâtiments d'habitation et d'exploitation, jardin, cour, issues et autres dépendances, terres labourables, prés et bois-taillis, contenant..... 45 H. 06 A. 80 C.

La MÉTAIRIE DE L'ESPAGNOLE, composée de vastes bâtiments d'habitation et d'exploitation, cour, jardin, verger et terres labourables..... 34 29 30

La MÉTAIRIE DU GAULT, consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, cour, jardin et terres labourables, contenant..... 25 35 60

La CLOSERIE DE LA BRUNELLIÈRE, composée de bâtiments d'habitation et d'exploitation, cour, jardin et terre labourable, contenant..... 10 23 03

La CLOSERIE DE LA PESSARDIÈRE, consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, cour, jardin et terres labourables, le tout d'une superficie de..... 6 98 30

Et la CLOSERIE DE L'ARCERISERIE ou LA CERISERIE, consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, et terres labourables d'une superficie de..... 5 11 80

Total..... 127 04 83

On pourra traiter de gré à gré avant l'adjudication.

Pour tous renseignements, s'adresser soit audit M^e GABEAU, notaire, soit à M. BRY, propriétaire aux Rosiers. (610)

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE

En totalité ou en détail,

LE CLOS DE VIGNE DES HAUTS-SENTIERS et de LA GRAVELLE, Situé au Pont-Fouchard, commune de Bagneux,

Contenant 3 hectares 15 ares 52 centiares.

Ce clos pourra être très-facilement divisé par parcelles, selon le désir des acquéreurs.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur. (611)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

ADJUDICATION

Par suite de licitation entre majeurs,

Le dimanche 29 novembre 1857, à midi,

En l'étude et par le ministère de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur,

DES

BIENS

Ci-après désignés,

Appartenant à MM. Gustave et Romain VIGER:

1^o Ville de Saumur.

Une maison, rue Royale, n^o 21;

Une maison, rue Royale, n^o 23;

Une maison, magasin, cour et dépendances, rue de l'Abreuvoir, n^o 2;

Une maison et dépendances, rue de l'Abreuvoir, n^o 3;

Un jardin, rue de l'Abreuvoir.

(Ces immeubles seront réunis ou divisés au gré des acquéreurs).

2^o Commune de Saint-Cyr-en-Bourg.

Trente-huit ares 50 centiares de vigne, au canton de la Barre.

3^o Commune des Rosiers.

Trois hectares 30 ares de terre labourable et pré, dans la pièce de la Ligne.

(Cet immeuble pourra être divisé au gré des acquéreurs).

S'adresser audit M^e LE BLAYE, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété. (590)

On demande un PRINCIPAL CLERC, pour une étude de notaire. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE OU A LOUER

Présentement,

MAISON ET JARDIN

ET CAVE EN ROC,

Situés à Saumur, rue de la Gueule-du-Loup, avec issue sur la rue du Pressoir-Saint-Antoine.

S'adresser à M. Félix BONNEMÈRE ou à M^e DUTERME, notaire à Saumur.

A VENDRE PAR ADJUDICATION,

Par le ministère de M^{es} DELY et LEPAGE, notaires à Angers,

En la salle de la Mairie de Doué, Le lundi 23 novembre 1857, à midi,

Diverses Coupes de Bois

taillis,

Dépendant de la forêt de Brignon, Sise commune de Nueil-sous-Passavant.

S'adresser, pour visiter les coupes, à M. DALENÇON, garde du château de Preuil, commune de Nueil, et pour plus amples renseignements aux notaires. (602)

On demande, pour une maison de campagne, un DOMESTIQUE pouvant entrer de suite au service; on désire qu'il connaisse le jardinage, et qu'il ait l'habitude des chevaux.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

PRÉSENTEMENT,

OU A LOUER EN GARNI,

Pour cause de maladie,

L'HOTEL DU GRAND-TURC,

A Montsoreau.

Il y aura toutes facilités pour les paiements.

S'adresser à M. GUILLARD. (459)

MOUTARDE-DIAPHANE

SUPÉRIORITÉ DE GOUT et de QUALITÉ.

6 MÉDAILLES décernées 1847-50-54 1855-57

Se méfier de la Contrefaçon

LOUIT FRÈRES & C^o

SEULS FABRICANTS A BORDEAUX.

DÉPÔT dans les principales maisons de comestibles.

Saumur, P. GODET, imprimeur.